

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 27 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-sept mai à dix-neuf heures , le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 21/05/2019

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 82 délégués	
Présents :51	votants :55

Étaient présents : 51 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Sophie CASSAGNE, Messieurs Jean-François SAUVAUD, Daniel GUIHARD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Robert BETTI, Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Jean-François VALAY, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, François COLLADO, Jacques DUMAIS, Aldo RUGGERI, Alain MAILLE, Jean-Pierre DESPERIERE, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Denis BIDON. **(24 présents)**

Albret Communauté : Mesdames Evelyne CASEROTTO, Valérie TONIN, Paulette LABORDE, Messieurs Jean-Claude BAURY, Jean-Louis VINCENT, Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Jean-Paul DAVID, Jean-Pierre BARRAILH, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Jacques LAMBERT, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Frédéric ANDRIEU, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CEREAS, Bernard SENGENES. **(27 présents)**

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
Madame Karine DAL BALCON : Budget / Comptabilité
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

Pouvoirs de vote : (4 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (2 pouvoirs)

Madame Christine BIELLE à Monsieur Jacques DUMAIS

Monsieur Bernard COURET à Monsieur Jean-François SAUVAUD

Albret Communauté : (2 pouvoirs)

Monsieur Jean-Pierre CONSTANTIN à Monsieur Lionel LABARTHE

Monsieur Alain VILLA à Monsieur Jacques LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

Après vérification du quorum, Monsieur Alain LORENZELLI, Président du SMICTOM LGB ouvre la séance.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jacques DUMAIS comme secrétaire de séance :

- Accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2019

Monsieur le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu de la dernière réunion du comité syndical en date du 27 mars 2019.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte rendu de la séance du 28 mars 2019

Décisions du Président

Dans le cadre des délégations accordées au Président par le comité syndical, et conformément aux dispositions du CGCT, le Président rend compte des décisions suivantes :

N°	Date	Objet	Attributaire ou destinataire	Montant €
DP2019-06	08/04/2019	Convention de formation professionnelle – formation permis	SARL Sécurité et conduite	1485 €
DP2019-07	08/04/2019	Convention de formation professionnelle – formation permis	SARL Sécurité et conduite	1485 €

Le Président modifie l'ordre de présentation des délibérations.

1. DL 2019-10 Décision modificative n°1

Présentation par Monsieur Pascal LEGENDRE.

Retranscription des échanges : /

M. le Président expose au Comité Syndical que suite à l'accident du véhicule du service Prévention Redevance Spéciale, il convient de revoir les sommes affectées en investissement selon le détail présenté ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses					Dépenses				
Op.	Art.	Fonction	Service	Montant	Op.	Art.	Fonction	Service	Montant
OF	020	0201	Siège	-10 000 €	112	2182	0201	RS	+ 5 000 €
					112	2182	830	PREV	+ 5 000 €

Total - 10 000 €

Total + 10 000 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la décision modificative n° 1-2019.

2. Report de la délibération relative à la modification des statuts du SMICTOM LGB

Monsieur le Président retrace l'historique des délibérations prises jusqu'à ce jour concernant le projet de modification des statuts du SMICTOM LGB et notamment les étapes suivantes :

15/11/2018 délibération de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas pour une représentativité à 50/50.

11/12/2018 délibération du SMICTOM LGB demandant la modification de la répartition des sièges entre adhérents pour fixer une répartition des sièges comportant autant de sièges pour Albret Communauté que pour la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

Réunions régulières de la commission en charge de la modification des statuts.

Plus récemment, délibérations de chaque adhérent approuvant une telle répartition et proposant une réduction à 20 délégués (avec autant de suppléants), soit 10 par adhérent.

Monsieur le Président rappelle que les statuts fixent notamment l'identité du syndicat, sa composition, les modes de représentativité, financement, ainsi que les compétences confiées par ses membres.

Le SMICTOM LGB est compétent en matière de collecte et traitement conformément au transfert de compétences de ses membres.

Concernant les précisions pouvant être apportées aux contours de la compétence telle qu'exercée par le SMICTOM LGB, Monsieur le Président indique que cette dernière doit être menée au regard des modifications statutaires à venir du syndicat ValOrizon (à qui le SMICTOM LGB a transféré la compétence traitement) à des fins de cohérence.

Monsieur le Président retrace les débats en cours sur la représentativité du Département au sein du syndicat ValOrizon avec trois axes de réflexion : sortie du Département, réduction du nombre de délégués, statu quo ; ainsi que la demande formulée par Interco 47 pour que chaque projet structurant fasse l'objet d'une association étroite des Présidents de chaque adhérent, ce qui a été accepté par le Président de ValOrizon, Monsieur Jacques BILIRIT.

Monsieur Michel MASSET expose la proposition en cours de ValOrizon pour le maintien du Département à 6 délégués avec un apport financier aux charges de fonctionnement et la récente présentation d'un projet lors d'une rencontre technique avec les DGS des 9 adhérents.

Monsieur Michel MASSET précise l'engagement pris par Monsieur Jacques BILIRIT pour une rencontre avec les Présidents de chaque adhérent avant fin juin 2019.

Monsieur Michel MASSET précise la position des adhérents, certains ne souhaitant pas 6 représentants, tout en expliquant que le maintien du Département ne pourra se faire qu'en cas de consensus (si un EPCI souhaite le retrait, le Département se retirera).

Monsieur Michel de LAPEYRIERE demande quel est l'intérêt de conserver le Département au sein de ValOrizon.

Monsieur Michel MASSET répond en terme notamment d'ingénierie, de technicité, et de garantie vis-à-vis des adhérents.

Monsieur le Président, après le rappel des termes de la loi NOTRe, indique cependant que la présence du Département au sein de ValOrizon peut se justifier au-delà de la compétence traitement en elle-même, notamment sur des missions connexes (CLUSTER, économie circulaire, ...) impliquant une réduction du nombre de ses représentants. Cette position a été affirmée lors de la dernière conférence des territoires, avec une demande de 2 délégués pour le Département.

Monsieur le Président indique par ailleurs, que sa volonté, à terme (projet sur 5 à 10 ans) est de disposer d'un outil unique collecte, traitement compte tenu de l'interdépendance de ces compétences (collecte unifiée, mode de traitement harmonisé fiscalité unique, redevance incitative)

Après ces divers rappels, Monsieur le Président indique que la délibération relative à la modification des statuts du SMICTOM LGB est reportée au prochain comité, tout en présentant les grands axes :

- Nombre de membres
- Nombre de représentants, avec une modification de 10 à 12 délégués et autant de suppléants.
- Suppression du mode de calcul des membres du bureau en se référant au CGCT avec un maximum de 6 vice-présidents.
- Rajout du financement de la prévention (tarif par habitant).

Monsieur le Président précise par ailleurs que le projet du SMICTOM LGB sera rappelé et présenté fin juin/début juillet, en précisant que chaque action menée par le syndicat est issue d'une réflexion sur les 5-10 ans à venir.

De la même manière, l'objectif poursuivi est celui d'une application des statuts modifiés fin septembre, mi-octobre avec une nouvelle désignation des délégués. Monsieur le Président propose qu'il n'y ait pas de modification fin décembre compte tenu des élections en mars.

Monsieur le Président rappelle la nécessité de modifier la perception par les usagers des déchets, pour en faire de véritables ressources, et de modifier les usages.

Monsieur le Président présente l'exemple du SMICVAL du Libournais rencontré ce jour, avec une modification des fréquences de collecte (réduction) compensée le cas échéant par de nouvelles collectes spécifiques (bio déchets), ainsi que de nouveaux aménagements (kiosque à déchets sur Saint André de Cubzac).

Monsieur François COLLADO indique sa faveur pour un syndicat regroupant collecte et traitement des déchets, et demande quelle est la position d'interco 47 sur l'implantation d'un quai de transfert compte tenu de la fermeture du site de Nicole au 31/12/2020 et de la nécessité pour les territoires du SMICTOM LGB et de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne de disposer d'un point de transfert.

Monsieur Michel MASSET indique qu'une réflexion est à mener au niveau du Département.

Monsieur le Président, rappelle que le schéma départemental (dont l'élaboration a été transférée à la Région) prévoyait un quai sur le Néracais.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que la construction d'un quai de transfert sur le site de CANTIRAN a été votée par le comité syndical (et que les subventions au titre de la DETR ont été acceptées), ce quai sera dimensionné pour pouvoir accueillir le cas échéant d'autres collectivités (discussion avec la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne).

Monsieur le Président, rappelle compte tenu d'informations rapportées sur la création d'un quai de transfert sur le site de ValOrizon à Damazan, qu'en l'état de ses connaissances la construction d'un tel quai n'est pas prévue (cf. échanges de courrier), Monsieur Michel MASSET précisant par ailleurs que le PLU ne le prévoit pas non plus.

Dans le prolongement de la nécessité de réflexions globales, Monsieur Michel MASSET évoque la réflexion sur la plateforme de CAUBEYRES suite à sa fermeture réunissant ValOrizon, le SMICTOM LGB, la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne afin d'étudier l'intérêt de récupérer cette plateforme pour un projet plus global.

Monsieur le Président, rappelle le coût de location des garages actuels (environ 30 000€/an) ainsi que la non-conformité de celui de Nicole, tout autant que la nécessité de réunir les agents en un seul point à des fins de gestions plus performantes.

Monsieur François COLLADO indique qu'il lui semble important que le Département se maintienne au sein du syndicat ValOrizon.

Monsieur Henri de COLOMBEL demande combien d'EPCI sont contre le maintien du Département.

Monsieur Michel MASSET, évoquant la loi NOTRE ainsi que le rapport de la CRC sur ValOrizon demandant la réduction du nombre de représentants du Département, indique que la position du Département est de 6 délégués, cette position pouvant descendre à 4. Monsieur Michel MASSET indique par ailleurs, que sur les 9 EPCI, l'un est contre le maintien du Département (en rappelant la condition du consensus), 3 structures ne souhaitent que 2 représentants, et 1 structure est favorable à 6 représentants.

Monsieur le Président rappelle son inquiétude qu'il n'y ait aucune évolution avant les prochaines élections.

Monsieur Jean-François SAUVAUD indique qu'il convient de détacher les contingences de traitement, et les fermetures à venir de sites, du débat sur la représentativité, à l'instar de la modification statutaire du SMICTOM LGB et dans une volonté de nécessaire continuité du service.

Monsieur le Président en convient, tout en rappelant que sa crainte tient aux blocages pouvant apparaître et susceptibles de bloquer le fonctionnement du syndicat ValOrizon en lui-même.

Monsieur Jean-François SAUVAUD, demande concernant la modification des statuts du SMICTOM LGB, s'il est possible d'avoir des représentants issus du collège des conseillers municipaux sans être conseiller communautaire par ailleurs.

Monsieur le Président indique que cela est possible.

Sans procéder à un vote formel, la délibération étant reportée à une date ultérieure, Monsieur le Président demande aux délégués de se positionner sur une présentation de la modification des statuts et du projet du syndicat lors du prochain comité syndical :

1 vote contre Monsieur Jean-Louis VINCENT, tenant notamment aux délibérations prises précédemment fixant le nombre de délégués, et sur laquelle il est proposé de revenir.

1 abstention, Monsieur Claude MARIN.

Majorité favorable.

Questions diverses :

Monsieur Michel MASSET rappelle que dans les mois à venir des commissions et groupe de travail seront réunis.

Monsieur le Président informe le comité de la participation du SMICTOM LGB au festival de RECUP organisé par Val de Garonne Agglomération et du succès rencontré par le bus ESCAPE GAME.

Monsieur Michel PEDURAND demande si, malgré les délais en vigueur, il est possible d'obtenir les convocations et dossiers des comités avec un délai plus important.

Monsieur le Président y répond favorablement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI